

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 1 631 31 11
Téléfax +41 1 631 39 10
www.snb.ch
snb@snb.ch

Zurich, le 4 novembre 2003

Communiqué de presse

Ordonnance relative à la loi révisée sur la Banque nationale - Consultation

Le 3 octobre 2003, les Chambres fédérales ont adopté la révision totale de la loi sur la Banque nationale (LBN). Le délai référendaire expirera le 22 janvier 2004.

La nouvelle loi sur la Banque nationale prévoit que cette dernière arrête, dans une ordonnance, des dispositions d'exécution dans les domaines des statistiques, des réserves minimales et de la surveillance des systèmes de paiement et des systèmes de règlement des opérations sur titres. La Banque nationale a adressé, pour consultation, le projet de cette ordonnance relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse à un cercle d'intéressés directs en les priant de bien vouloir se prononcer jusqu'au 19 décembre 2003.

Projet d'ordonnance soumis à consultation (613 kb)

Commentaire (en allemand uniquement) (319 kb)

Ouverture de la consultation (lettre d'accompagnement) (86 kb)

Banque nationale suisse